Kanton Bern
Canton de Berne

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Office de l'économie
Conditions de travail

Laupenstrasse 22
3008 Bern
Telefon: 031 633 55 27
Telefax: 031 633 58 02
info.asgs@vol.be.ch
www.be.ch/awi

Fiche d'information du 3 janvier 2023

Entreprises et installations soumises à approbation et autorisation

Services compétents:
- Office de l'économie, Sécurité au travail et protection de la santé **STPS**
- Office de l'environnement et de l'énergie, protection contre les immissions **IMM**

Responsabilité de la procédure de permis de construire **DIJ**:
- Préfecture **Préf** (ISCB-N° 7/725.1/9.1)
- Commune **Com**

RT: Rapport technique
AP: Rapport officiel, Approbation des plans et entreprises soumises à autorisation (art. 7 et 8 LTr, art. 1 OLT 4, art. 3 EV LTr)

Version:	1.11
Version du:	1er septembre 2023
Statut du document:	vérifié
Classification:	non classifié
Nom du document:	15_Genehmigungspflichtige_Betriebe_und_Anlagen_2023-01-09_f.docx

Entreprises et installations soumises à approbation			IMM	STPS	DIJ
1. Agriculture	1.1	Entreprises avec des silos d'aliment de fermentation ou autres, accessibles ou alimentés pneumatiquement contenant des matières/liquides inflammables/explosibles	---	RT	Com
	1.2	Entreprises avec des installations de préparation, de lavage et d'emballage de denrées alimentaires et entreprises avec des entrepôts frigorifiques ou à atmosphère contrôlée ainsi que des caves de fermentation, des stocks de fûts et réservoirs	RT	RT	Com
	1.3	Installations de biogaz et de compostage	RT	RT	Préf
	1.4	Nouvelle construction ou modification de la construction des écuries ou du parc pour bovins, cochons, volailles et autres animaux d'élevage, si plus de 30 unité de gros bétail (UGB) sont concernées (les UGB sont déclarées dans le formulaire de la demande de permis 4.4)	RT	---	Préf
	1.5	Nouvelle construction ou modification de la construction des fosses à purin ou des entrepôts d'engrais	RT	---	Com
	1.6	Séchoirs pour fourrage vert ou autres produits agricoles	RT	RT	Com
	1.7	CBD-culture / CBD-usine de production	RT	RT	Com
	1.8	Entreprises avec des machines ou des installations fixes à haut potentiel de risque	---	RT	Com
	1.9	Entreprises présentant des ouvertures dans les sols / planchers / parois, présumés non sécurisés, ou présentant des dangers de chute de hauteur	---	RT	Com
2. Bois	2.1	Ateliers d'imprégnation du bois	RT	AP	Préf
	2.2	Ateliers de fabrication de panneaux d'aggloméré, de panneaux de fibres de bois et placage de bois, fabrication d'articles en bois et meubles	RT	AP	Préf
	2.3	RT : menuiseries, raboteries, charpenteries AP: scieries	RT	AP	Préf
3. Bureaux paysagés	3.1	Surface > 400 m^2 ou plus de 10 postes de travail	---	RT	Com
4. Chauffages au bois	4.1	Entreprises/opérateur avec chauffage aux pellets ou à plaquettes de bois ou copeaux de bois	---	RT	Com
	4.2	Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 70 kW et combustibles "bois à l'état naturel", déchets de bois, vieux bois, pellets de même que charbon ou déchets organiques	RT	---	Com
5. Chauffages au mazout et au gaz	5.1	Installations dont la puissance calorifique est supérieure à 350 kW et combustibles huile extralégère, moyenne et lourde, de même que gaz ou autres combustibles liquides	RT	---	Préf
	5.2	Installations de cogénération de production combinée de chaleur et d'électricité, centrales de chauffage à distance	RT	RT	Préf
6. Chimie / Biologie	6.1	Entreprises avec des matières explosibles tels qu'explosifs, produits d'allumage, objets pyrotechniques, poudre propulsive	---	AP	Préf
	6.2	Entreprises avec laboratoires et sorbonnes (hôpitaux, homes, écoles, universités, laboratoires médicaux, etc.)	---	RT	Préf
	6.3	Entreprises dans lesquelles des matières explosibles, particulièrement inflammables ou particulièrement nocives sont transformées ou entreposées	---	AP	Préf
	6.4	Entreprises qui entreposent ou traitent des substances chimiques, des combustibles ou d'autres liquides ou gaz facilement inflammables et qui dépassent le seuil quantitatif selon l'annexe 1.1 de l'ordonnance sur les accidents majeurs	---	AP	Préf
	6.5	Entreprises qui fabriquent des engrais et des produits agrochimiques	RT	AP	Préf
	6.6	Entreprises qui fabriquent des produits chimico-techniques (matières synthétiques, peintures, vernis, produits pharmaceutiques, cosmétiques, etc.)	RT	AP	Préf
	6.7	Entreprises travaillant avec des microorganismes des groupes 3 et 4 selon l'ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (RS 832.321)	---	AP	Préf
7. Combustibles et carburants huiles minérales	7.1	Entreprises avec des installations de réservoir à essence et gaz	---	RT	Com
	7.2	Entreprises qui fabriquent ou transforment des produits pétroliers	RT	AP	Préf
	7.3	Fabrication de carburant bio (biodiésel) ou combustible bio	RT	RT	Préf
	7.4	Installations de réservoirs à essence	RT	---	Com
	7.5	Installations d'entreposage d'une contenance de plus de 500 m^3/réservoir pour l'entreposage de produits présentant une pression de vapeur supérieure à 1mbar (20°)	RT	RT	Préf
	7.6	Usines à gaz ou biogaz	RT	RT	Préf
	7.7	Usines de pompage et d'emmagasinage des installations de conduites pour le transport de combustibles et carburants liquides ou gazeux	---	AP	Préf
8. Crématoires	8.1	Nouvelle construction ou modification du four ou de l'installation du système de traitement des effluents gazeux	RT	---	Préf
9. Commerce de détail	9.1	Entreprises de commerce de détail* avec une surface de plancher nette effective de l'espace de vente > 120m2* (grands magasins, marchés/boutiques spécialisés et détaillants, sans kiosques)	RT	RT	Com
10. Ecoles	10.1	Si des ateliers de mécanique ou de menuiserie sont planifiés	---	RT	Préf
11. Electricité / électrotechnique / électronique	11.1	Centrales atomique et électrique industrielles Espaces accessibles sous-stations, stations de convertisseurs et de transformateurs	AP RT	AP RT	OEE OED Préf
	11.2	Entreprises qui fabriquent des appareils électriques et électroniques	---	RT	Com
	11.3	Parcs éoliens, installations de biogaz	RT	RT	Préf
	11.4	Système d'alimentation électrique de secours	RT	---	Préf

Entreprises et installations soumises à approbation			IMM	STPS	DIJ
	11.5	Turbines à gaz stationnaires, installations de cogénération de production combinée de chaleur et d'électricité, centrales de chauffage à distance	RT	AP	Préf
12. Elimination / recyclage / préparation	12.1	Centres d'exploitation	RT	RT	Préf
	12.2	Décharges	RT	---	Préf
	12.3	Entreprises qui traitent des cadavres ou des carcasses d'animaux	RT	RT	Préf
	12.4	Entreprises recyclant, éliminant ou traitant le papier, les déchets, les déchets spéciaux et les déchets industriels	RT	AP	Préf
	12.5	Installations d'épuration des eaux usées	RT	AP	Préf
	12.6	Entreprises de traitement des eaux et approvisionnement/distribution des eaux	---	AP	Com
	12.7	Stations d'incinération des déchets, stations de transbordement	RT	AP	Préf
13. Entrepôt, Entrepôt avec rayonnage surélevé	13.1	Entrepôt dont la surface de base > 120 m^2	---	RT	Com
	13.2	Entrepôt avec rayonnage surélevé avec transstockeur pour l'entreposage de charges uniques (emballages, marchandise sur palette) sur les rayonnages	---	AP	Com
14. Funiculaires / Téléphériques	14.1	Téléphériques, télécabines et funiculaires, remontées mécaniques	RT	---	Préf
15. Installations d'épuration de l'air	15.1	P. ex. combustion thermique et catalytique, filtre organique, dépoussiéreur hydraulique, filtre électrique, etc.	RT	---	Com
16. Installation émettrice	16.1	Stations émettrices pour téléphone cellulaire mobile, boucle locale sans fil, radiodiffusion, amateurs ondes courtes et autres usages des radiocommunications d'une conductivité (ERP) de rayonnement globale équivalente au min. à 6W et plus de 800 h d'émissions au même emplacement.	RT	---	Préf
17. Installations de chauffage d'aération et de climatisation	17.1	Installations qui contiennent des équipements et parties d'équipements extérieurs	RT	---	Com
	17.2	Pompes à chaleur air/eau installées à l'extérieur, ou avec des parties installées à l'extérieur (installations split), avec un niveau de puissance acoustique de nuit ≥ 60 dB(A)	RT	---	Com
18. Installations de production	18.1	Avec des installations de production automatique ou à commande centralisée telles que des installations de montage, chaines d'emballage ou de remplissage/lignes d'embouteillage	---	AP	Com
19. Logistique	19.1	Entreprises de logistique qui affichent plus de 10 mouvements de poids lourds par jour	RT	---	Com
20. Machines à propulsion par diésel	20.1	Machines utilisées sur les surfaces de l'entreprise avec une puissance supérieure à 18 kW	RT	---	Com
21. Métaux, métaux de liage, éléments non-métalliques, matières plastiques	21.1	Aciéries, fonderies, affineries, ferraillage	RT	AP	Préf
	21.2	Entreprises de construction métallique, en acier, d'appareils et de machines	RT	RT	Com
	21.3	Serrureries, ateliers de trempes, ateliers d'aiguisage, ateliers mécaniques, tôleries	RT	RT	Com
	21.4	Usines de laminage, laminage à fils, câbles	RT	AP	Préf
22. Papier / Carton	22.1	Entreprises pour fabrication du papier ou du carton	RT	AP	Préf
	22.2	Imprimeries	RT	AP	Préf
23. Produits et denrées alimentaires	23.1	Boulangeries, pâtisserie-confiserie, moulins, boucheries, fromageries	---	RT	Com
	23.2	Brasseries et distilleries	RT	RT	Préf
	23.3	Entreprises pour la fabrication et la transformation de produits et denrées alimentaires (sans hôtellerie et restaurants)	RT	RT	Com
	23.4	Abattoirs et torréfacteur de café et abattoirs fumoirs à viande	RT	RT	Com
24. Projets générant avec un trafic important	24.1	Affectations dont une surface herbagère (exist. + nouv.) d'au moins 2'500m^2 est destinée à la vente	RT	---	Préf
	24.2	Projets de grande envergure selon art. 53 OC (ordonnance sur les constructions) requérant des places de stationnement supplémentaires en vertu de l'art. 53/4 OC	RT	---	Préf
25. Restauration et hôtellerie	25.1	Etablissements de restauration et hôtellerie de > 50 places assises	---	RT	Préf
	25.2	Cuisines de restaurant - cuisines à emporter	RT	---	Com
26. Roches et terres	26.1	Concasseur/carrière, enrobage à chaud	RT	RT	Préf
	26.2	Centrales à béton, cimenteries, usines à chaux, plâtrerie, fabrication de matériaux en terre cuite	RT	AP	Préf
	26.3	Entreprises du verre, de la porcelaine, de la céramique fine	RT	RT	Com
	26.4	Exploitation de pierres naturelles, les entreprises scient, rectifient et polissent les pierres naturelles avec des machines fixes	RT	AP	Préf
27. Santé	27.1	Hôpitaux, cliniques, homes	---	RT	Préf
28. Silos	28.1	Silos accessibles ou alimentés pneumatiquement contenant des matières/liquides inflammables/explosibles	---	RT	Com
29. Sport (Complexe sportif)	29.1	Piscines et patinoires	RT	RT	Préf
30. Textiles	30.1	Nettoyage chimique, lavage de textiles, ennoblissement de textiles	RT	RT	Com
	30.2	Sellerie, tannerie, blanchissage, teinturerie, filatures et ateliers de tissage	RT	RT	Com
31. Traitement de surface	31.1	Ateliers de sablage, installations de zingage à chaud et à promat, installations d'anodisation et installation d'injection métallique	RT	AP	Préf
	31.2	Installations pour prétraitement de surface avec des hydrocarbures volatils, des acides et bases	RT	AP	Préf

Entreprises et installations soumises à approbation			IMM	STPS	DIJ
	31.3	Installations gavanotechniques	RT	AP	Préf
	31.4	Revêtement ou impression de surfaces au moyen de matières organiques comme peintures, vernis et matières plastiques	RT	AP	Préf
32. Systèmes de transport	32.1	Comprenant notamment des transporteurs à bande ou à chaine, des élévateurs, des transporteurs suspendus ou à rouleaux, des dispositifs pivotants, convoyeurs ou basculant, des monte-charge spéciaux, des plateformes de levages ou des gerbeurs, des ponts roulants, grue à portique ou pivotantes, installations mécaniques pour le parcage de véhicules routiers.	---	AP	Préf
33. Véhicules	33.1	Entreprises qui fabriquent et entretiennent des véhicules à moteur	RT	RT	Préf
	33.2	Entreprises de carrosserie, tôlerie et peinture	RT	RT	Préf
	33.3	Tunnels de lavage pour voitures	RT	---	Préf
	33.4	Utilisation industrielle de voitures de démolition	RT	AP	Préf